

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2817(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Critères pour la reconnaissance des autorités de contrôle et des organismes de contrôle qui ont compétence pour effectuer les contrôles sur les produits biologiques dans les pays tiers, et pour le retrait de la reconnaissance de ces autorités et de ces organismes	
Complétant <a href="#">2014/0100(COD)</a>	
Sujet	
3.10.09.04 Agriculture biologique	
3.70.17 Label et étiquetage écologique européen, écoconception	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span>AGRI</span> <a href="#">Agriculture et développement rural</a>		

Evénements clés			
13/07/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)05010</a>	
13/07/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/09/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2817(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/06834

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2021)05010</a>	13/07/2021	EC